



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 475, CHEMIN FOREST

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **16 octobre 2019 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

L'installation d'une seconde enseigne autonome, d'une superficie de 1,5 mètre carré, à être installée dans la marge avant du bâtiment principal, est non conforme puisque la réglementation municipale ne permet qu'une enseigne autonome par terrain ou par bâtiment principal.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 4 241 867 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 475, chemin Forest, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-SEPTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE deux mille dix-neuf.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA